

## Le parrainage en filière DROIT

**L'association de filière Juristes à Dauphine (JAD) a créé et gère intégralement les parrainages des étudiants inscrits en filière DROIT.**

Dans un premier temps, les parrainages existaient sous forme de tandem. Les L1, nouveaux arrivés à Paris-Dauphine et admis en Parcours Droit (CEJ), étaient parrainés par un L3 ou un M1.

Il y a trois ans, le parrainage a évolué : **il est constitué désormais par un système de "familles" dans lequel chaque L1 est parrainé par un L2, un L3 et un M1.**

Étant donné que chaque année, certains membres changent de formation et que de nouveaux étudiants rejoignent nos rangs, les deux premières années ont été des années "tests" permettant de trouver la solution la plus stable, afin que les familles puissent rester en relation dans la durée malgré le départ de certains de leurs membres.

Cette année, pour y remédier, nous avons fait le choix de composer des familles un peu plus nombreuses, avec parfois deux membres d'une même promo au sein d'une famille.

Notre objectif est d'ancrer durablement ces familles dès cette année de façon à ce que le départ de certains de leurs membres l'année prochaine ne crée pas de "trous" dans ces familles. La promotion de ces parrainages relève donc d'un intérêt majeur.

Ce système de filiation, bien que difficile à mettre en place pour les raisons mentionnées, présente de réels avantages pour les étudiants.

Sur le court terme, **il permet aux nouveaux arrivants de bénéficier de l'expérience de plusieurs étudiants de niveaux différents.**

D'une part, ces parrainages sont une richesse inépuisable de cohésion inter promotions et rapprochent ainsi des étudiants qui ont beaucoup à apprendre les uns des autres et qui n'auraient pas autant d'interactions si ce système n'existait pas. D'autre part, les parrains sont par exemple un atout pour la préparation des plaidoiries dans le cadre de concours d'éloquence auxquels les étudiants participent chaque année.

En outre, sur le long terme, **les parrainages sont le cœur de la création d'un réseau d'anciens**, dans lequel chaque membre, jeune ou moins jeune, a accès à une "lignée" de membres déjà bien ancrés dans le marché du travail, qui peuvent lui offrir un accès privilégié à des stages, des relations, et des opportunités difficilement accessibles autrement.

C'est donc un projet qui trouve son intérêt dans la durée, car si pour le moment les plus anciens de ces filiations sont en M2 ou un an au-dessus, nous pouvons imaginer la richesse des galas de parrainages qui auront lieu dans dix, vingt, ou trente ans!

Enfin, ces parrainages nous donnent l'occasion de transmettre aux plus jeunes une sorte de mémoire collective de l'ambiance des années dauphinoises et assurent ainsi la continuité d'une tradition de coopération entre tous les juristes dauphinois.

**Diane Paillot de Montabert, Vice-Présidente M1  
Juristes À Dauphine**

Nov 2016